

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

| Organisateur | Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées | Conditions d'admission | Date de reddition (Retrait de la documentation) | IAS Nº Page |
|---|---|--|--|-------------------|
| Municipalité de Sion | Aménagement d'un cheminement piétons et deux-roues légers et création d'une passerelle sur le Rhône, CP | Associations d'architectes et d'ingénieurs dont un partenaire au moins est domicilié en Valais avant le 1er janvier 1989 et inscrit au registre professionnel | 25 février 90 (31 oct. 89) | 22/89 |
| République et canton du Jura, Service des constructions | Centre d'entretien et centre administratif, RN16 Transjurane, Delémont, CP | Architectes inscrits au registre cantonal des bureaux d'architecture, architectes originaires du canton du Jura, établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1er janvier 1989, dipl. des hautes écoles ou inscrits au REG A ou B | 28 févr. 90 (7 juil. 89) | 13/89 B 108 |
| Ville de Thoune, canton de Berne, Gesellschaft-Areal, Scheibenstrasse, Thoune | Scheibenstrasse, Thoune, CI | Architectes établis ou domiciliés depuis le 1er janvier 1988 dans le canton de Berne ou originaires du canton ainsi que 11 bureaux d'architectes suisses invités | 28 févr. 90 (15 sept. 89) | |
| Entreprise des PTT et Municipalité de Sion | Bâtiment postal de Sion I et aménagement de la place de la Gare de Sion, CP | Architectes inscrits au Registre cantonal des architectes et établis en Valais depuis le 1er janvier 1989 et architectes originaires du Valais établis en Suisse et inscrits au REG AS ou B | 15 mars 90 | 20/89 B 170 |
| Direction du 1 ^{er} arrondissement CFF, Commune de Morges | Réaménagement de la place de la Gare et de la gare : mise en valeur du secteur est, CP + CI | Architectes reconnus établis ou domiciliés dans le canton avant le 1.10.1989, architectes vaudois établis hors du canton avant le 1.10.1989 et architectes invités | 16 mars 90 | 22/89 B 186 |
| Commune d'Avenches | Complexe sportif et équipements communaux, CP | Architectes reconnus par le Conseil d'Etat et établis dans le district d'Avenches ainsi que cinq architectes invités | 16 mars 90 (dès le 20 nov. 89) | 24/89 B 206 |
| Commune de Münsingen/BE | Réaménagement de la place du village, CI | Professionnels établis ou domiciliés dans le canton de Berne | 30 mars 90 | |
| Commune de Givisiez/FR | Agrandissement du centre scolaire à Givisiez, CP | Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Fribourg avant le 1er janvier 1989 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées | 30 mars 90 (dès le 19 nov. 89) | |
| Conseil d'Etat du canton de Vaud | Cathédrale de Lausanne : création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique, CP | Artistes, architectes et designers suisses ainsi qu'un bureau suisse et quatre bureaux étrangers | 2 avril 90 (dès le 16 oct. 89) | 22/89 B 187 |
| Verein HTL/HWV Chur | Schulzentrum HTL/HWV in Chur, CP | Architekten, die seit dem 1. Januar 1989 im Kanton Graubünden Wohn- oder Geschäftssitz und/oder das kantonale Bürgerrecht haben | 2 avril 90 | |
| Landis & Gyr SA, Zoug | Aire Gubelstrasse Nord, Zoug, CI | Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1er janvier 1988 ou originaires de ce canton | 18 avril 90 (4-18 déc. 89) | |
| Commune d'Interlaken/BE | Lotissement Jungfraustrasse, CP | Architectes établis au moins depuis le 1er janvier 1988 dans les districts de l'Oberland bernois ou qui en sont originaires (Frutigen, Interlaken, Nieder- et Obersimmental, Oberhasli, Gessenay, Thoune) | 27 avril 90 (15 déc. 89) | |
| Comune di Pazzallo | Spazi di attrezzature pubbliche, Pazzallo, CP | Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione (16 ott.) soddisfino i requisiti seguenti: iscrizione all'OTIA, domicilio fiscale dal 1.1.89 nel Cantone Ticino, sede dell'ufficio dal 1.1.89 nel Cantone Ticino | 27 aprile 90 (3 nov. 89) | |
| PTT, commune de Brent (GR), Banque cantonale des Grisons | Ensemble immobilier sur la place du village, CP | Architectes domiciliés ou établis en Haute- ou Basse-Engadine ainsi que dans les vallées méridionales (Münster, Puschlav, Bergell) ou originaires de cette région | 27 avril | |

| | | | | |
|-------------------------------------|--|---|---------------------------------|----------------|
| Etat de Vaud | Centre Vuillermet, Lausanne, CP | Architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1.1.1989, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton ainsi que dix architectes suisses ou étrangers invités | 7 mai 90 (dès le 13 nov. 89) | 26/89 B 226 |
| OISTAT | Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés) | Architectes du monde entier | 15 mai 90 | 20/89 B 170 |
| Commission scolaire, Wallisellen/ZH | Ecole primaire Möslig, à Wallisellen, CP | Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1er janvier 1988 à Wallisellen ou originaires de cette commune | | |
| Office fédéral de l'énergie | Parois et toits à haut pouvoir isolant | Tous les entrepreneurs, architectes et ingénieurs exerçant dans le domaine de la construction en Suisse | (28 fév. 90) | |

Nouveaux dans cette liste

| | | | |
|---|--|--|----------------------------|
| Royal Institute of British Architects RIBA | «Théâtre - un lieu pour tous» | Concours international pour étudiants en architecture en fin de cycle d'étude | 25 avril 90 |
| Comune di Losone/TI | Urbanizzazione comprensorio centro paese, CP | Architetti iscritti all'OTIA, ramo architettura, aventi il domicilio fiscale nel Cantone Ticino a partire da 1.1.90 | 1er juin 90 (5 mars 90) |
| Chemins de fer fédéraux, direction d'arrondissement III | Lotissement Röntgenareal à Zurich, CP | Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1er janvier 1990 en ville de Zurich ou originaires de cette ville | 3 août 90 (30 avril 90) |
| Feuerschaugemeinde Appenzell | Extension des locaux du Service du feu à Appenzell, CP | Architectes originaires du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1er janvier 1988 | 24 août 90 (30 mars 90) |
| Canton du Valais, commune de Sierre | Aménagement du site de Géronde à Sierre/VS, CP | Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger | 31 août 90 5/90 B 27 |

Exposition

| | | |
|----------------------|---------------------------------------|--|
| Commune de Meilen/ZH | Lotissements Dollikon et Ländisch, CP | Oberstufenschulhaus Dorf, Schulhastr. 23, Meilen, 24 février-4 mars, 17 à 19 heures (lundi-vendredi), 9 à 12 heures et 13 h 30 à 18 heures (samedi), 10 à 12 heures et 14 à 16 heures (dimanche) |
|----------------------|---------------------------------------|--|

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

Office fédéral de la statistique, bâtiment CFF et bâtiment PTT, Neuchâtel

Résultats

La Confédération suisse, par l'intermédiaire de l'Office des constructions fédérales, a ouvert un concours de projet pour le bâtiment administratif de l'Office fédéral de la statistique, ainsi que pour le bâtiment de service des CFF, combiné avec un concours d'idées pour le bâtiment postal d'exposition. Ce concours était ouvert aux architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, ainsi qu'aux architectes originaires du canton. Par ailleurs, treize bu-

reaux d'architectes ont été invités à participer: AAF, Architectes Associés, Fribourg; Bauart Architekten AG, Bern; Peter Boecklin, Genève; Brahier & Gobat SA, Delémont, et R. Sironi SA, Porrentruy; Jean-Gérard Giorla, Sierre; Patrick Mestelan et Bernard Gachet, Lausanne; Plarel, bureau d'architecture et d'aménagement du territoire, Lausanne; Flora Ruchat-Roncati, Dölf Schnebli et Tobias Ammann, Zurich; Urs Tschumi, Genève; Thomas Urfer, Fribourg.

Jury

Président: Hans-Peter Jost, architecte, Office des constructions fédérales, Berne; Fonso Boschetti, architecte, Lausanne; Jean-Paul Darbellay, architecte, Martigny; Claude Frey, conseiller

communal, directeur de l'Urbanisme de la Ville de Neuchâtel, Neuchâtel; Silvia Gmür, architecte, Bâle; Carlo Malaguerra, directeur, Office fédéral de la statistique, Berne; Roger Portmann, architecte, chef de la Section ouest, Direction bâtiments et immeubles DG PTT, Lausanne; Henri Robert-Charrue, architecte, Delémont; Jost Rogger, vice-directeur, Administration fédérale des finances, Berne; Denis Roy, architecte, Atelier 5, Berne; Jacques-A. Ruprecht, adjoint à la planification postale, Direction générale des PTT, Berne; Beat Schildknecht, architecte, chef de section, Direction générale des CFF, division bâtiments, Berne; Urs Schlegel, chef Division du domaine du I^{er} arrondissement CFF, Lausanne; Alain-G. Tschumi, professeur EPFL, architecte, La Neuveville; Théo Waldvogel, architecte de la Ville de Neuchâtel, Neuchâtel. Suppléants: André Buhler, conseiller communal, Neuchâtel; Eric Perrette, architecte, Office des constructions fédérales, directeur de l'arrondissement I, Lausanne; Erwin Schmidlin, architecte, Direction d'arrondissement I CFF, chef de section bâtiments, Lausanne. Expert: Claude Monnier, inspecteur de gare CFF, Neuchâtel.

15 projets ont été remis dans les délais exigés. Cinq projets ont été exclus de la répartition des prix.

1^{er} rang, 1^{er} prix (50 000 fr.):

Bauart Architekten, Berne.

2^e rang, 2^e prix (30 000 fr.):

Eric Repele, Neuchâtel.

3^e rang, 1^{er} achat (20 000 fr.):

Jean-Gérard Giorla et Mona Trautmann, Sierre.

4^e rang, 2^e achat (15 000 fr.):

Patrick Mestelan et Bernard Gachet, Lausanne.

5^e rang, 3^e prix (20 000 fr.):

Pierre Denis, Rochefort.

6^e rang, 4^e prix (15 000 fr.):

Thomas Urfer, Fribourg, et Eric Ryser, Saint-Blaise.

7^e rang, 5^e prix (8 000 fr.):

Plarel, Jacques Dumas, Lausanne.

8^e rang, 6^e prix (7 000 fr.):

Pierre Boecklin, Genève.

9^e rang, 7^e prix (5 000 fr.):

Werner Harlacher, Neuchâtel.

Le jury recommande à l'organisateur du concours de confier la poursuite des études en vue de l'exécution des travaux à l'auteur du projet classé au premier rang.

logiste, Sion; Willy Schuler, ingénieur des ponts, Office fédéral des routes, Berne.

D'autres experts pourront être désignés par le jury, selon la nécessité du concours.

Le concours est ouvert à tous les urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ainsi qu'aux urbanistes, architectes et architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger. Les concurrents sont libres de s'associer et de former des groupes de travail pluridisciplinaires (architectes, urbanistes, architectes-paysagistes, biologistes, hydrogéologues, etc., Suisses ou étrangers). Toutefois un spécialiste ne peut participer qu'avec un seul concurrent. Une somme de Fr. 250 000.— est mise à disposition du jury pour

l'attribution de 5 à 10 prix et pour d'éventuels achats.

L'inscription est à faire par écrit à l'adresse du concours avec le versement d'un dépôt de Fr. 300.— sur le compte de chèques postal de la Caisse communale de Sierre, 19-3-7. Une photocopie du récépissé du versement est à joindre à la lettre d'inscription. Les intéressés, satisfaisant aux conditions ci-dessus, sont invités à prendre connaissance du règlement et du programme en s'adressant à l'organisateur. Sur demande, le règlement et le programme leur seront envoyés gratuitement. Les questions relatives au concours seront adressées jusqu'au 19 mars 1990 à l'adresse de l'organisateur. Les projets seront envoyés jusqu'au 31 août 1990 à l'adresse du concours.

Lettre ouverte

Questionnaire aux architectes¹

Monsieur le Rédacteur en chef,

Comme ingénieur civil, je suis heureux de vous communiquer que je ne ressens aucun «malaise» en ce qui concerne la SIA. Au contraire, il me semble que cette association s'ouvre sur d'autres horizons, ce qui ne peut être que bénéfique.

En ce qui concerne la «prolifération» des normes, il est bien évident qu'il y a problème, mais l'instigation européenne en crée d'autres, et à quelle échelle!

En ce qui concerne notre «journal», il me semble qu'il est déjà parfait et qu'il s'améliore encore, notamment grâce aux chroniques cantonales détaillées.

Courage donc pour continuer sur cette voie!

Restant à disposition, je vous présente, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations distinguées.

Olivier Barde, ingénieur civil

4, bd des Promenades, 1227 Carouge-Genève

¹ Voir IAS 17/89, pp. 401-404.

Actualité

Qualité et contrôle du béton

Séminaire, jeudi 5 avril 1990 à 9 heures, EPFL, Ecublens

Ce séminaire, destiné aux ingénieurs, architectes et cadres d'entreprise, ainsi qu'aux responsables des administrations et aux concepteurs de grands travaux et bâtiments, portera sur les thèmes suivants, traités successivement par des conférenciers:

- objectifs, fonctionnement et applications du Plan d'assurance de qualité;
- études de formulation et de convenances du béton d'ouvrages d'art et autres; mise au point d'un béton conforme aux performances recherchées, compte tenu des moyens disponibles;

- nouvelles méthodes d'examen du béton durci à l'aide du microscope optique; ces méthodes permettent de visualiser sur coupes minces les imperfections du béton durci;

- les méthodes de contrôle de la résistance au gel et aux sels de déverglaçage des bétons durcis; énumération des principales méthodes et leurs critères d'appréciation;

- évaluation de la résistance au gel et aux sels de déverglaçage par contrôle du béton frais, selon la norme SIA 162.

Ce séminaire est organisé par le Centre de recherches et conseils techniques de l'industrie suisse du ciment (TFCB). Le

Aménagement du site de Géronde à Sierre/VS – Concours d'idées

Ouverture

Le présent concours est organisé par le canton du Valais, représenté par son Service des routes nationales, d'entente avec l'Office fédéral des routes et en collaboration avec la commune de Sierre.

L'objectif du Service des routes nationales est de requalifier l'espace du site de Géronde après le passage de l'autoroute. L'objectif de la commune de Sierre est de définir le réaménagement du site de Géronde et l'urbanisation du site de Sous-Géronde à partir du projet d'autoroute qui a été arrêté.

Adresse

Concours d'idées Géronde, Service de l'édilité et de l'urbanisme, Hôtel de Ville, 3960 Sierre/VS, tél. 027/571171.

Sur proposition du jury, le maître de l'ouvrage pourra attribuer un ou plusieurs mandats pour l'étude de l'aménagement du site de Géronde.

Jury

Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion; Stéphane Balmer, conseiller communal, Sierre; Eraldo Consolascio, architecte, Zurich; Jimmy Delaloye, chef du Service des routes nationales, Sion; Pierre Feddersen, architecte-urbaniste, Zurich; Jacques Herzog, architecte, Bâle; Bernard Lassus, architecte-paysagiste, Paris; Serge Sierro, président de la commune de Sierre. Membres suppléants: Paul Berthod, ingénieur de la Ville de Sierre; Jean-Daniel Crettaz, architecte de la Ville de Sierre; Pierre-Alain Croset, architecte, Milian; Stefan Rotzler, architecte-paysagiste, Zurich; Pascal Ruedin, historien d'art, Sierre; Bernard Schwery, ingénieur, Service des routes nationales, Sion. Experts: Walter Indermitte, architecte, Service des bâtiments du canton du Valais, Sion; Romaine Perraudin, bio-